



## Financement d'un régime solidaire : les moyens existent

Pour garantir dans la durée le financement d'un régime solidaire de retraite par répartition, reposant sur la technique des annuités et par conséquent à prestations définies, **la CGT estime que des financements de l'ordre de 100 à 120 milliards d'euros seraient nécessaires entre aujourd'hui et 2050.**

Cela permettrait de garantir un taux de remplacement de 75 % de la rémunération des meilleures années, avec un droit au départ à 60 ans (plus tôt en cas de travaux pénibles), avec une indexation des pensions sur le salaire moyen.

**La CGT a des propositions pour dégager les ressources nécessaires.**

### Modifier la répartition des richesses



#### Développer l'emploi stable et qualifié :

- Le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que la baisse du taux de chômage à 7,4 % à l'horizon 2022 permettrait de dégager des ressources à hauteur de 0,4 point de PIB (**près de 10 milliards d'euros**).

Un véritable retour au plein-emploi à terme (3 % de chômage) permettrait de dégager des ressources encore plus importantes.

- Augmenter les salaires : une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait immédiatement **6,5 milliards d'euros** pour financer les retraites.

- L'augmentation du point fonction publique rapporterait **6 milliards d'euros**.

- L'intégration des primes dans la fonction publique rapporterait **6 milliards d'euros**.

- l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait entre **5,5 et 6 milliards d'euros** (source Cnav).



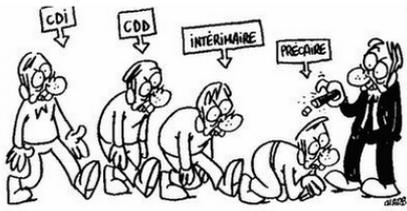
### Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération

#### Annuler les baisses et exonérations de cotisations sociales

Les lois de financement de la Sécurité sociale pour 2018 et 2019 ont augmenté massivement les exonérations de cotisations sociales (suppression des cotisations salariales assurance-maladie et assurance chômage, exonération des heures supplémentaires, transformation du CICE en exonération de cotisations sociales, extension de la quasi - suppression des cotisations employeur au niveau du Smic retraites complémentaires et l'assurance chômage, exonération dégressive des cotisations employeurs retraites complémentaires jusqu'à 2,5 Smic...).

- La suppression de ces exonérations permettrait de dégager près de **20 milliards d'euros** pour financer les retraites.

- Soumettre à cotisations sociales l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et l'épargne retraite rapporterait **10 milliards d'euros**, qui pourraient être affectés aux retraites.



## Mettre en place un « malus » sur les emplois précaires

• L'instauration d'un malus envers les employeurs sur les emplois précaires rapporterait **10 milliards d'euros**.

## Investir les réserves des régimes de retraite de manière socialement responsable

Par ailleurs, les régimes de retraites ont des réserves financières importantes (Arrco-Agirc, régime additionnel des fonctionnaires, fonds de réserve des retraites).

La CGT revendique que ces réserves soient intégralement gérées de manière socialement responsable, en lien avec le pôle financier public dont elle revendique la création.

## Moderniser la fiscalité du capital

La CGT propose :

- De créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires.

Cette contribution pourrait rapporter **30 milliards d'euros**.

- De lutter véritablement contre l'évasion fiscale et sociale rapporterait **plusieurs dizaines de milliards d'euros**.

## EXIL FISCAL ...



## Pour COORDONNER l'ensemble du système et assurer la solidarité, il faut réintroduire de la démocratie : nous proposons la création d'une « maison commune » de l'ensemble des régimes de retraite.

La Maison commune des régimes, qu'elle qu'en soit l'appellation définitive, aura pour mission d'organiser :

- un pilotage démocratique de l'ensemble du système ;
- les dispositifs de solidarité internes aux régimes et entre régimes ;
- l'égalité femmes-hommes ;
- la reconnaissance de la pénibilité ;
- les solidarités financières entre régimes (compensation).

Elle doit résulter d'un processus d'élection démocratique par les assurés sociaux.



Toutes et tous dans  
l'action le 5 décembre

Pour défendre et  
améliorer notre régime de  
retraites solidaire